

Cinq sur cinq

Lettre aux riverains de l'aéroport
Toulouse-Blagnac

AÉROPORT
TOULOUSE-BLAGNAC
www.toulouse.aeroport.fr



Un budget en hausse pour votre confort sonore avec le programme SILENCIO

**Riverains de l'Aéroport Toulouse-Blagnac,
une aide financière destinée aux travaux d'insonorisation
de votre domicile peut vous être allouée si vous vous trouvez
dans le Plan de Gêne Sonore* (PGS). Exclusivement géré par le Service
Environnement de l'aéroport depuis 2004, ce budget est financé par la Taxe
sur les Nuisances Sonores Aériennes, versée par les compagnies aériennes.
Cette année, le projet décolle, littéralement porté par une nouvelle dynamique.
Découvrez tous les acteurs de cet ambitieux programme.**

Les Collectivités Territoriales : nouvel allié dans le financement du dispositif

Afin d'accélérer l'indemnisation des riverains, les collectivités territoriales ont décidé de contribuer financièrement à ce dispositif pendant 4 ans à partir de 2008. Ce « fonds complémentaire » va permettre de traiter l'isolation phonique d'un grand nombre d'habitations et ce, à très court terme.

Subventions directes ou avances remboursables, le Conseil Général, le Conseil Régional et le Grand Toulouse agissent en synergie pour délivrer cette aide financière et satisfaire les riverains au plus vite.

**Calcul n°1 : le « fonds complémentaire »
des Collectivités Territoriales représente
2,4 millions d'euros par an.**

Ils financent le « fonds complémentaire » :



Communes de Toulouse, Cornebarrieu, Aussonne, Blagnac,
Mondonville, Colomiers et Ramonville-Saint-Agne.

La TNSA augmente, la vitesse de vos travaux aussi !

La TNSA est une taxe due par les compagnies aériennes à chaque décollage. Comment est-elle calculée ? En fonction de la masse de l'avion, de son classement acoustique, d'un taux propre à chaque aéroport et de l'heure de décollage.

Rendez-vous compte !

Un avion qui décolle de Toulouse-Blagnac paie :

- 1,6 fois plus qu'à Roissy CDG
- 5 fois plus qu'aux aéroports de Nice, Marseille, Bordeaux, Lyon
- 60 fois plus qu'à l'aéroport de Strasbourg.

Les réformes successives de la TNSA depuis janvier 2007 ont permis de doubler les ressources ! Une somme conséquente qui influe directement sur les travaux. Plus de crédits débloqués = des chantiers menés plus rapidement et des riverains satisfaits.

Le résultat est mathématique :

Calcul n°2 : l'augmentation de la TNSA (Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes) permet un financement de 4,9 millions d'euros, soit 1 million d'euros supplémentaires.

Grâce à ces nouvelles aides financières, le budget d'aide à l'insonorisation augmente quasiment de 100 %.

Aujourd'hui, cet élan a un nom : le programme SILENCIO. Un budget total de 7,3 M€ : encore plus de ressources pour insonoriser vos habitations !

Voyez le résumé du budget détaillé ci-dessous :

	AVANT	AUJOURD'HUI	
Origine :	Montant :	Montant :	Formes de subventions :
COMPAGNIES AÉRIENNES (TNSA)	4 M€	4,9 M€	Ressource Fiscale
CONSEIL RÉGIONAL		800 000,00 €	Avance remboursable*
CONSEIL GÉNÉRAL		800 000,00 €	Subventions
GRAND TOULOUSE + COMMUNES		800 000,00 €	
• Grand Toulouse		300 315,15 €	
• Mairie de Toulouse		472 351,55 €	
• Mairie de Cornebarrieu		8 957,45 €	
• Mairie d'Aussonne		8 189,19 €	Avance remboursable*
• Mairie de Blagnac		7 579,85 €	
• Mairie de Mondonville		1 954,98 €	
• Mairie de Colomiers		651,66 €	
• Mairie de Ramonville-Saint-Agne		1 865,00 €	
TOTAL	4 M€	7,3 M€	

*L'avance remboursable signifie que la collectivité avance de l'argent à taux zéro qui devra être remboursé à moyen terme sur les futures ressources fiscales.

AVANT

Compagnies Aériennes (TNSA) **100%**



AUJOURD'HUI avec le programme SILENCIO

Compagnies Aériennes (TNSA) **67%**
 Conseil Régional **11%**
 Conseil Général **11%**
 Grand Toulouse
 + Communes **11%**



« Cinq sur Cinq, me recevez-vous ? »

« Cinq sur Cinq » est la lettre d'informations qui vous est destinée. Elle permet aux riverains de découvrir la vie de l'Aéroport Toulouse-Blagnac. Recevez-la gratuitement, chez vous en en faisant la demande sur : <http://environnement.toulouse.aeroport.fr>

Rendez-vous compte !

A fin 2007, ce sont 6627 familles qui dorment sur leurs deux oreilles grâce au programme SILENCIO.

Le programme SILENCIO vous concerne ?

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter le Service Environnement / Aide à l'insonorisation au **05 34 61 80 96 ou 97**. La procédure nécessaire à la constitution d'un dossier est disponible sur <http://environnement.toulouse.aeroport.fr>

